|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 9-1-1 de nouvelle génération Auto-évaluation |  |  |
|  |  | |  |
|  | |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Posez-vous les questions suivantes** | **Dans mon organisation** | Oui | Non | Je l’ignore | |  | | | | | | 1. Est-ce qu’il y a quelqu’un de sénior dans mon organisation qui est assigné au projet NG9-1-1 ET qui est responsable du succès de celui-ci? | Un membre de notre équipe de gestion, investi de l’autorité pour prendre des décisions, établir les priorités et éliminer les obstacles, a été chargé de la gestion de ce projet. Cette personne comprend qu’**elle** est responsable du succès du projet NG9-1-1 et possède les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre du projet. |  |  |  | | 1. Est-ce que la personne mandatée fournit des rapports d’étape mensuels à l’équipe de direction? | Des rapports d’étape sont régulièrement soumis à l’équipe de gestion, lui permettant ainsi d’être au courant des enjeux ou problèmes qui pourraient empêcher la progression du projet. |  |  |  | | 1. Est-ce que mon organisation a évalué l’ensemble des équipements de communication afin de s’assurer que ceux-ci sont compatibles avec la  NG9-1-1? | La totalité du continuum de communications, y compris le système de répartition assistée par ordinateur (RAO), a été évalué afin de s’assurer que le fournisseur est au courant et est en mesure d’effectuer les changements nécessaires. Le réseau de fournisseurs (par ex. Bell, SaskTel ou Telus) est impliqué dans le processus de planification. (**Nota**: Plusieurs éléments existants pourraient ne pas être compatibles étant donné la transition d’une plateforme analogique à une plateforme digitale.) |  |  |  | | 1. Est-ce que mon organisation a mis de côté suffisamment de fonds d’immobilisations et de fonctionnement pour assurer la mise en œuvre ponctuelle du projet NG9-1-1 et sa viabilité à l’avenir? | Un budget d’immobilisations approprié a été approuvé pour compléter la mise à niveau des équipements (par ex. les postes de preneur d’appels et de répartiteur, les interfaces de répartition assistée par ordinateur, les systèmes d’enregistrement, etc.) pour le centre 9-1-1 principal et le centre 9-1-1 de recours. Un budget de fonctionnement annuel a également été prévu pour les années à venir. |  |  |  | | 1. Est-ce que nous collaborons avec les services pompiers et paramédicaux partenaires de notre communauté pour confirmer que ces derniers accordent une priorité urgente au projet NG9-1-1? | Nous avons communiqué avec les services pompiers et paramédicaux de notre communauté afin de coordonner nos efforts et assurer le transfert fluide des appels d’un centre de communications de premiers répondants à un autre. |  |  |  | | 1. Est-ce que nous collaborons avec d’autres organisations afin de demeurer au courant des mises à jour et des décisions relatives au projet NG9-1-1? | Nous connaissons et nous recevons des mises à jour de la part d’experts œuvrant au sein d’une ou plusieurs des organisations suivantes : le gouvernement du Canada, le Groupe de travail Services d’urgence (GTSU) du CRTC, l’Association of Public-Safety Communications Officials (APCO) Canada, la National Emergency Number Association (NENA), le Comité de l’ACCP sur les technologies de l’information et des communications, ou mon association provinciale de chefs de police. |  |  |  |   Si vous avez un certain nombre de réponses « non » ou « je l’ignore », il est temps de prendre des mesures décisives. Vous avez des tâches à assigner et des plans à tracer. Il s’agit d’une question urgente de sécurité publique. Si vous avez des questions sur ce processus, le Comité des TIC de l’ACCP peut vous en orienter dans la bonne voie pour obtenir des réponses. En réalité, si votre centre de prise d’appels pour la sécurité publique (CPASP) ne réussit pas d’ici juin 2023 sa conversion au nouveau système numérique NG9-1-1, le service 9-1-1 de votre collectivité cessera de fonctionner. Bref, vos citoyens n’auront plus de service 9-1-1. | |  |